



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Liaisons ferroviaires transfrontalières

Question écrite n° 3640

Texte de la question

M. Pieyre-Alexandre Anglade interroge Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur le point de contact frontalier lancé par la Commission européenne le 20 septembre 2017. L'ambition de ce point de contact est d'aider les régions frontalières à mieux coopérer en améliorant notamment les services de transports publics. Ce point de contact est censé être opérationnel à compter de janvier 2018. À l'heure actuelle, de nombreux usagers - pour la plupart quotidiens - de liaisons ferroviaires reliant la France à certains pays frontaliers, dont la Belgique et le Luxembourg, attendent des solutions concrètes aux nombreux dysfonctionnements qui affectent ces lignes : problèmes de cadencement, de trafic saturé, et d'infrastructures vétustes en particulier. Il souhaite l'interroger sur les modalités pratiques de mise en place de ce point de contact, sur l'état des relations qu'elle entretient avec ses homologues belges et luxembourgeois à ce sujet et sur les avancées concrètes que les usagers des lignes ferroviaires transfrontalières sont en droit d'attendre de l'initiative prise par la Commission européenne.

Texte de la réponse

Afin d'exploiter pleinement le potentiel économique des régions frontalières de l'Union Européenne (UE), la Commission a lancé le 20 septembre 2017 un forum d'experts, intitulé le « point frontière », qui vise à renforcer le dialogue entre les États membres et les régions sur les questions transfrontalières. Cette plateforme, opérationnelle depuis janvier 2018, collectera et partagera les bonnes pratiques et appuiera la mise en œuvre de projets concrets proposant des solutions innovantes pour résoudre les problèmes transfrontaliers. D'ici à la fin de l'année 2018, une étude réalisée par cette plateforme sera disponible sur les liaisons ferroviaires le long des frontières intérieures de l'UE. Le Gouvernement français travaille par ailleurs à l'élaboration d'un système ferroviaire renforcé et interopérable avec ses partenaires européens. Cette démarche se décline notamment dans le contrat pluriannuel 2017-2026 entre SNCF Réseau et l'État, signé le 20 avril 2017, qui définit les objectifs stratégiques assignés au gestionnaire d'infrastructure : ce contrat retient ainsi trois orientations stratégiques, dont celle d'inscrire la gestion du réseau dans la dimension européenne, et il engage l'établissement à poursuivre le déploiement du système de signalisation européen interopérable (dit « ERTMS »). C'est dans ce cadre que les autorités françaises ont publié un plan national de mise en œuvre de l'ERTMS, qui prévoit l'équipement d'ici 2023 de plusieurs sections frontières dont la frontière franco-belge de Longwy, la frontière franco-luxembourgeoise de Mont-saint-Martin et Zoufftgen, la frontière franco-allemande de Kehl et la frontière franco-suisse de Mulhouse. D'autre part, le contrat de SNCF Réseau prévoit un très important effort en matière d'investissements de régénération du réseau ferré national, incluant les principales sections ferroviaires transfrontalières. Ces investissements contribueront à l'amélioration de l'infrastructure, et donc de la qualité de service offerte aux utilisateurs du réseau. Ils bénéficieront ainsi aux utilisateurs du quotidien actuellement soumis à des dysfonctionnements. Enfin, le projet de réouverture de la ligne de fret Valenciennes-Mons, inscrit au contrat de plan État-région (CPER) 2015-2020 des Hauts-de-France pour un montant de 15 M€, comprend la remise en service de la section transfrontalière et permettra la pérennisation de la desserte ferroviaire des sites de Bombardier et Toyota. La France soutient ainsi activement les projets d'investissements en faveur du

développement du trafic transfrontalier de transport ferroviaire de marchandises.

Données clés

Auteur : [M. Pieyre-Alexandre Anglade](#)

Circonscription : Français établis hors de France (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3640

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6086

Réponse publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6977